

BAREME DES HONORAIRES TRANSACTIONS

- ↳ **Transactions :**
 - Jusqu'à 80 000 €.....Montant forfaitaire 6000 € TTC
 - de 80 000 € à 150 000 €.....7 % TTC du prix de vente
 - de 150 000 € à 250 000 €.....6 % TTC du prix de vente
 - Au-delà de 250 000 €.....5 % TTC du prix de vente
- ↳ **Estimations :** par avis de valeur effectué par nos soins sur la base du tarif horaire 75,00 €uros TTC + déplacement + frais de rédaction
- ↳ **Expertises :** réalisées par un expert agréé tarif à définir selon le type d'expertise

La vacation correspond à la facturation d'un minimum d'une heure de travail. Les temps de déplacement sont facturés sur la même base.

BAREME DES HONORAIRES REGIE

- ↳ **Gestion courante :** 7,5 % HT soit 9 % TTC des sommes encaissées.
- ↳ **Assurance carence locative :** 2,9 % HT soit 3,48 % TTC du loyer chargé
- ↳ **Honoraires d'organisation des visites, de constitution de dossier, de rédaction bail, d'établissement d'état des lieux d'entrée à la charge du bailleur :** 6 % HT soit 7,2 % TTC *
- ↳ **Honoraires d'état des lieux de sortie à la charge exclusive du bailleur :** 1,25 % HT soit 1,5 % TTC *
- ↳ **Gestion techniques des travaux :** à la vacation horaire 45 €uros TTC/Heure
- ↳ **Rédaction, mise en conformité, avenant au bail :** 4 % HT soit 4,8 % TTC *
- ↳ **Document d'aide à la déclaration fiscale :** 30 € HT soit 36 € TTC *
- ↳ **Assistance comptable, juridique, fiscale particulière, gestion particulière :** sinistre, dégât des eaux, étude, devis, consultation, surveillance, gestion technique de travaux, commande entreprise, déplacement, suivi, contrôle de chantier, réception de travaux, ANAH, déclaration de revenus fonciers, avis de valeur patrimoine, gestion des lots non assurés.....vacation horaire 45 €uros TTC/Heure
- ↳ **Bail garage :** 1 mois de loyer charges comprises (quote-part de chaque partie)
- ↳ **Bail commercial, professionnel, de droit commun :** 15 % TTC du loyer annuel H.C. (quote-part pour chaque partie)
- ↳ **Honoraires d'organisation des visites, de constitution de dossier, de rédaction bail, d'établissement d'état des lieux d'entrée à la charge du preneur :** 6 % HT soit 7,2 % TTC *
Conformément à la Loi du 24 mars 2014 et au décret n°2014-890 du 1er août 2014, le montant des honoraires payé par le locataire ne peut excéder celui qui est payé par le bailleur ; et être inférieur aux plafonds des honoraires fixant en zone tendue à 10 €/m², les honoraires d'organisation des visites, de constitution du dossier, de rédaction du bail et d'établissement d'état des lieux d'entrée et à 3€/m², les honoraires d'établissement de l'état des lieux de sortie.
- ↳ **Chèque impayé ou prélèvement rejeté :** selon le tarif bancaire

* sur la base des loyers annuels hors charges

* honoraires révisibles chaque année en fonction de l'augmentation de l'IRL.

BAREME DES HONORAIRES SYNDIC

- ↳ **Gestion courante :** prix moyen de 110 € HT lot/an soit 130 € TTC lot/an selon le type de copropriété et/ou selon les conditions fixées par l'Assemblée Générale.
- ↳ **Prestations particulières :** les prestations particulières sont celles qui ne peuvent constituer des opérations de gestion courante et qui relèvent donc de situations exceptionnelles
vacation horaire pendant heures ouvrables : 75,00 €uros TTC/heure et en dehors des heures ouvrables majoration de 25 %

■ **Régie**
04.76.56.99.33

■ **Syndic**
04.76.46.86.56

■ **Vente**
04.76.877.844

■ **Fax**
04.76.87.35.28

■ **E-mail**
info@alpesrhone.fr

■ **Internet**
www.alpesrhone-immo.com

